

**SALLE LE VALLON – LOCATION POUR L'ORGANISATION DE MARIAGES**

Madame Laurence CLAISSE, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que la salle LE VALLON, mise en service fin 2010 – début 2011, accueille différentes manifestations organisées par la Ville, les associations ou des entreprises privées.

Cette salle répond à une demande croissante de particuliers désireux d'organiser les banquets de mariages.

Au vu des prestations (espaces convives d'une capacité d'accueil maximum de 445 places assises, équipements de cuisine adaptés aux besoins des restaurateurs / traiteurs...), ce type de mise à disposition ne porterait pas atteinte à la libre concurrence entre professionnels de la restauration.

Ainsi, afin d'optimiser l'utilisation de cette salle communale tout en répondant à une demande existante sur le territoire, il est proposé au Conseil municipal de :

- valider le règlement intérieur spécifique à l'organisation de mariages à la salle LE VALLON,
- se prononcer sur la tarification à appliquer pour ce type de location.

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 25 voix pour et 4 abstentions,

**VALIDE** le règlement intérieur spécifique à l'organisation de mariages à la salle LE VALLON tel qu'annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 31 janvier 2014

**Pour le Maire et par délégation,  
L'adjoint au Maire,  
Laurence CLAISSE**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... 10 FEV. 2014

Et de la publication, le... 07 FEV. 2014

Fait à Landivisiau, le... 31 JAN. 2014..

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL